



MÉMOIRE

**Consultation sur le projet
d'agrandissement du parc marin du
Saguenay – Saint-Laurent**

Présenté à

Parcs Canada

et

*Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements
climatiques, de la Faune et des Parcs*

DÉCEMBRE 2024

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉSENTATION DE L'ORGANISME.....	3
2.	INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE.....	3
3.	COMMENTAIRES GÉNÉRAUX	4
4.	PROPOSITION D'AJOUT AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PARC.....	4
4.1.	Territoire d'intérêt déjà identifié	4
4.2.	Importance pour les proies du béluga	5
4.3.	Refuge marin	6
5.	CONCLUSION	6
6.	BIBLIOGRAPHIE.....	7
7.	Annexe.....	8
7.1.	Annexe 1.....	8
7.2.	Annexe 2.....	9

NOTE AU LECTEUR

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique, ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) est un organisme à but non lucratif fondé en 1973. Il s'agit, à ce titre, du premier conseil régional de l'environnement à avoir été créé au niveau national. Né de l'effort de passionnés de la préservation de l'environnement, le CREDD a participé de manière très active à la création du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) en plus de collaborer avec celui-ci à plusieurs dossiers d'importance.

Depuis plus de 50 ans, le CREDD veille à ce que l'environnement demeure au cœur des priorités du développement régional et qu'il fasse partie intégrante des décisions. L'environnement demeure une préoccupation importante de la population et nous croyons qu'il est essentiel que nos décideurs puissent y répondre. Nous entendons donc collaborer avec tous les acteurs régionaux afin que nous puissions être collectivement fiers de contribuer au mieux-être de notre société tout en assurant notre développement régional.

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean agit à titre d'interlocuteur régional privilégié auprès du gouvernement du Québec pour la concertation en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et pour la promotion du développement durable.

2. INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

En mars 2023, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique et le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ont annoncé leur intention commune d'entamer les démarches visant l'agrandissement du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent pour contribuer à protéger une plus grande partie de l'estuaire du Saint-Laurent. Des consultations ciblées, auxquelles le CREDD a été invité à participer, ont eu lieu en 2023 et 2024. Une consultation publique a ensuite été annoncée en octobre 2024 et c'est dans ce contexte que ce mémoire a été rédigé.

Comme le CREDD a comme portée la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les commentaires et recommandations formulés concerneront uniquement ce territoire.

3. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Depuis le Forum international pour l'avenir du béluga en 1988, le CREDD suit avec intérêt l'évolution du parc marin et ses accomplissements. Au fil des ans, le parc marin a su démontrer son importance pour la conservation des écosystèmes grâce à ses nombreuses réalisations. Comme son mandat est de « rehausser, au profit des générations actuelles et futures, le niveau de protection des écosystèmes d'une partie représentative du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent aux fins de conservation tout en favorisant son utilisation à des fins éducatives, récréatives et scientifiques » (PMSSL, 2024), nous restons convaincus que le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent joue un rôle essentiel et accueillons favorablement l'annonce de son agrandissement.

Le CREDD est d'avis que l'augmentation de sa superficie lui permettra de remplir son rôle d'une façon encore plus efficace pour la protection de l'écosystème de la rivière Saguenay, et plus particulièrement celle du béluga.

4. PROPOSITION D'AJOUT AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PARC

En prenant connaissance du territoire proposé dans le projet d'agrandissement, nous avons pu constater que la partie en amont du parc marin sur la rivière Saguenay ne fait pas partie du projet, alors qu'elle avait pourtant été ciblée comme territoire d'intérêt en 2019 par le Groupe bilatéral sur les aires marines protégées Canada-Québec (voir annexe 1).

Ce territoire, d'une superficie d'environ 110 km², est situé en amont du parc marin, dans le fjord du Saguenay. Il s'étend de l'embouchure de la rivière Chicoutimi jusqu'à la limite Ouest du parc marin (voir annexe 2). Comme pour le reste du fjord du Saguenay qui est une région exceptionnelle d'un point de vue écologique, ce secteur est une zone d'eau profonde qui présente un écosystème unique.

Pour les nombreuses raisons qui sont exposées ci-dessous, le CREDD recommande que ce territoire soit intégré au projet d'agrandissement du parc marin.

4.1. Territoire d'intérêt déjà identifié

Tout d'abord, il importe de rappeler que le territoire en amont du parc marin dans le secteur de Saguenay était autrefois un projet à l'étude pour la création d'une nouvelle aire marine protégée dans le cadre de l'Entente de collaboration Canada-Québec. Ce territoire avait été ciblé notamment en raison de son importante contribution à la protection des mammifères marins en péril, leurs proies et leurs habitats ainsi que des poissons en situation précaire et leurs habitats (BAPE, 2021). C'est donc à la suite d'analyses spatiales des composantes biologiques importantes au regard des priorités de conservation et en raison de sa représentativité écologique que le secteur en amont du parc marin dans le secteur du Saguenay avait été comme un territoire d'intérêt (Groupe bilatéral sur les aires marines protégées Canada-Québec, 2019). Il avait d'ailleurs été identifié spécifiquement pour assurer la protection des poissons-proies du béluga, comme le capelan et l'éperlan arc-en-ciel (BAPE, 2021).

En 2020, la quasi-totalité des secteurs à l'étude dans l'estuaire du Saint-Laurent a obtenu le statut de réserves de territoire aux fins d'aires protégées. Plusieurs de ces secteurs sont d'ailleurs inclus dans le présent projet d'agrandissement du parc marin. Le secteur en amont du fjord du Saguenay, pourtant ciblé en 2019, n'a toutefois pas été retenu lors de cette annonce. Lors du BAPE sur le projet de GNL Québec, le MELCCFP a pu confirmer que ce secteur n'avait pas été retenu en raison de préoccupations de nature économique portées à l'attention du ministre. Le ministère avait toutefois précisé que ce secteur restait à l'étude pour le projet conjoint d'aires marines protégées, en collaboration avec le gouvernement fédéral (MELCC, 2020). L'agrandissement du parc marin serait donc une bonne occasion pour les deux paliers de gouvernement de reconnaître l'importance écologique de ce secteur, qui contribuera certainement à la mission première du parc qui est de protéger le béluga.

4.2. Importance pour les proies du béluga

La zone que le CREDD propose d'intégrer au parc marin du Saguenay-Saint-Laurent est un écosystème d'une richesse exceptionnelle. De nombreuses espèces d'algues, d'espèces benthiques et de poissons y ont été répertoriées, ce qui contribue à l'abondance de nourriture pour plusieurs espèces de mammifères marins, de poissons et d'oiseaux. Ce secteur sert d'ailleurs de refuge à de nombreuses espèces d'eau saumâtre ou d'eau salée, dont le capelan, l'éperlan arc-en-ciel, le hareng de l'Atlantique et l'anguille d'Amérique, une espèce menacée. Parmi la riche biodiversité présente, on y retrouve des espèces d'invertébrés affiliés au domaine arctique, rares vestiges biologiques de la dernière glaciation. Le réseau trophique complexe auquel contribue cet écosystème fait preuve de sa richesse biologique et de son importance écologique (OBVS, 2020).

Bien qu'il ne soit pas fréquenté de façon régulière par les bélugas, ce secteur est d'une grande importance pour cette espèce menacée puisqu'il s'agit d'un secteur important pour la reproduction et la croissance de plusieurs espèces proies du béluga. Le secteur offre des habitats importants pour de nombreuses espèces de poissons, notamment des frayères et des aires d'alevinage (Groupe bilatéral sur les aires marines protégées Canada-Québec, 2019). Un habitat de qualité pour le béluga se caractérise d'ailleurs par la présence abondante et la grande qualité des proies qu'on y retrouve. Une importante diminution de la disponibilité ou de la qualité des proies du béluga nuit à la capacité de l'habitat à assurer l'alimentation de la population et représente donc une menace pour l'espèce (MPO, 2012). La protection de ce secteur permettrait donc de contribuer au maintien et au rétablissement de la population de béluga du Saint-Laurent, mission première du parc marin.

Rappelons que le béluga du Saint-Laurent est reconnu comme une espèce « en voie de disparition » depuis 2014 par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada et qu'il est également reconnu comme une espèce menacée au niveau provincial depuis 2000 (COSEPAC, 2014; Gouvernement du Québec, 2024). Il est donc de la responsabilité des gouvernements de prévenir la disparition de cette espèce et de favoriser son rétablissement, et l'ajout de ce secteur au projet d'agrandissement du parc marin pourrait y contribuer (Gouvernement du Canada, 2019).

4.3. Refuge marin

Le gouvernement fédéral a d'ailleurs déjà reconnu officiellement l'importance de ce secteur, connu sous le nom de Fermeture à l'amont du Fjord du Saguenay, en lui octroyant le statut de refuge marin en 2016. Le secteur a obtenu ce statut puisque, comme mentionné précédemment, il peut servir de refuge et contribuer à augmenter la productivité des espèces à l'intérieur même de la zone, mais également dans les secteurs à proximité. Les objectifs de cette mesure de conservation sont de protéger l'habitat du béluga et d'éviter la remise en suspension des contaminants présents dans les sédiments de la rivière. Ainsi, certaines activités anthropiques incompatibles avec ces objectifs de conservation sont interdites, comme le chalut à panneaux (MPO, 2019). Par l'attribution de ce statut, le gouvernement du Canada reconnaît le rôle essentiel que joue ce secteur dans l'écosystème de la rivière Saguenay et l'importance de le protéger. Le CREDD croit toutefois que le statut de parc marin et l'encadrement des activités qui l'accompagne seraient plus efficaces pour conserver adéquatement toute la richesse de cet écosystème et assurer une protection efficace du béluga et de ses proies.

5. CONCLUSION

Pour conclure, le CREDD accueille favorablement le projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent.

Comme présenté dans ce mémoire, le CREDD recommande d'inclure la partie en amont du fjord du Saguenay afin d'élargir la portée de la mission du parc marin. Ce secteur, qui fait partie des territoires d'intérêt depuis plusieurs années, joue un rôle essentiel dans l'alimentation du béluga. L'intégration de ce secteur au parc marin permettrait d'offrir un meilleur encadrement des activités qui font pression sur le milieu, notamment les activités pouvant nuire aux mammifères marins en péril, à leurs habitats et à leurs proies, ainsi qu'aux poissons en situation précaire et leurs habitats.

Le CREDD espère que les recommandations et pistes de réflexion soulevées dans ce mémoire seront considérées dans le projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent.

6. BIBLIOGRAPHIE

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). 2021. Rapport 358 – Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay.

Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) (2014) Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Beluga (*Delphinapterus leucas*) — Population de l'estuaire du Saint-Laurent au Canada.

Gouvernement du Canada. 2019. Loi sur les espèces en péril : Description. En ligne <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-loi-accord-financement/loi-description.html>

Gouvernement du Québec. 2024. Béluga, population de l'estuaire du Saint-Laurent. En ligne <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/animaux-sauvages-quebec/liste-des-especes-fauniques/beluga-population-estuaire-saint-laurent>

Groupe bilatéral sur les aires marines protégées Canada-Québec. 2019. Séance d'information – Projets à l'étude dans l'estuaire et le nord du golfe du Saint-Laurent d'ici 2020.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). 2020. Demande d'information de la commission - DQ 3.1 (Dossier 3211-10-021) Audience publique – Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay – Projet Énergie Saguenay par GNL Québec Inc.

Organisme de bassin versant du Saguenay (OBVS). 2020. Mémoire de l'Organisme de bassin versant du Saguenay remis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre des consultations sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay.

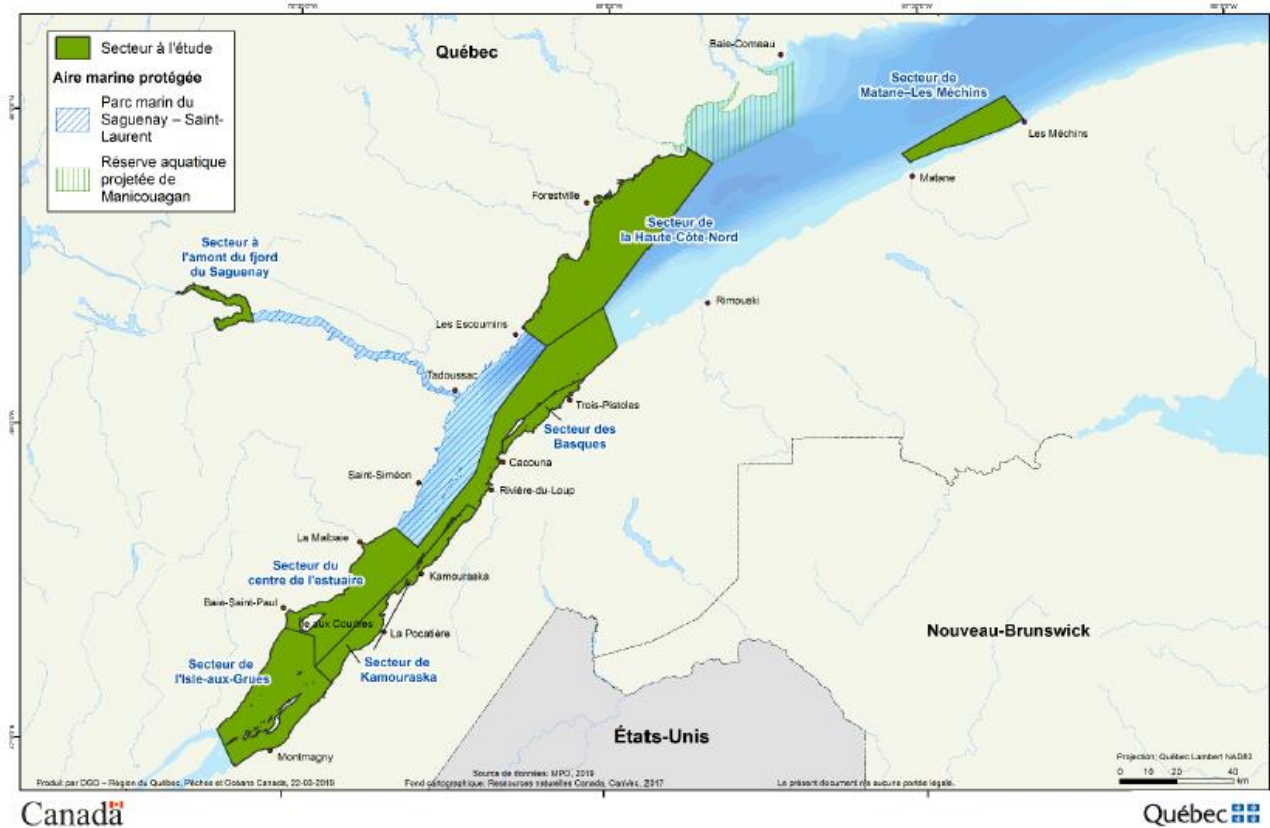
Parc marin Saguenay – Saint-Laurent (PMSSL). 2024. Projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent – Document d'information.

Pêches et Océans Canada (MPO). 2012. Programme de rétablissement du béluga (*Delphinapterus leucas*), population de l'estuaire du Saint-Laurent au Canada.

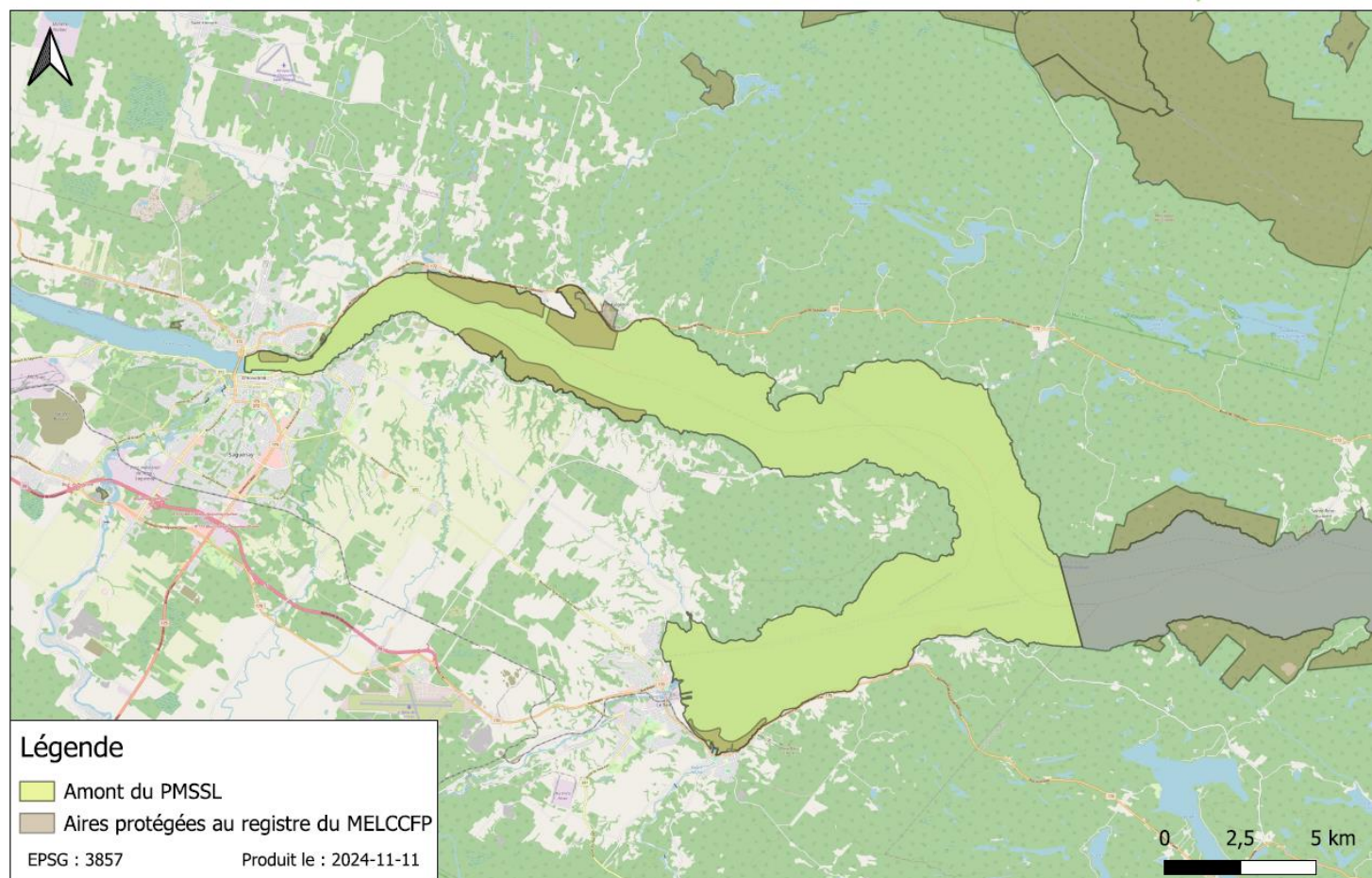
Pêches et Océans Canada (MPO). 2019. Fermeture à l'amont du Fjord du Saguenay. En ligne <https://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/oecm-amcepz/refuges/saguenay-fra.html> .

7. Annexe

7.1. Annexe 1



Carte 1. Secteurs à l'étude pour le projet d'aires marines protégées de l'estuaire
(Groupe bilatéral sur les aires marines protégées Canada-Québec, 2019)



Carte 2. Proposition d'ajout au projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent
(CREDD, 2024)